



Seconde Vie

Programme de recyclage

we **care** / we **act**

Gerflor[®]

Sommaire

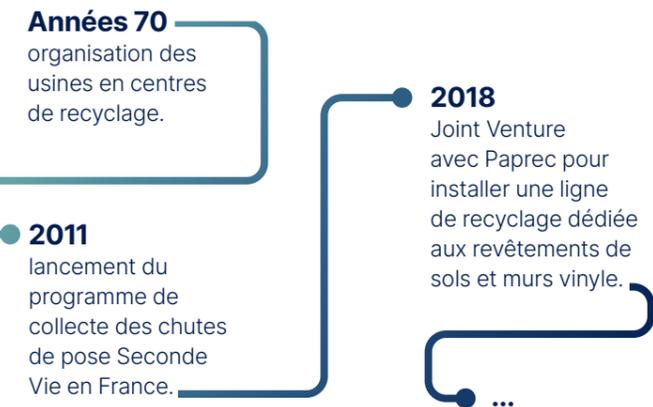
- 03. Depuis 50 ans, le groupe Gerflor investit dans le recyclage
- 04. Les avantages du recyclage avec Gerflor et SPM
- 06. Recyclage des chutes de pose
- 07. Recyclage des produits en fin de vie non collés
- 08. Recyclage des produits en fin de vie collés
- 10. Le programme Seconde Vie... en un clin d'œil !
- 11. Questions pratiques



Depuis 50 ans, le groupe Gerflor investit dans le recyclage

Face à l'urgence climatique et à la raréfaction des ressources, l'ambition du groupe Gerflor est plus que jamais de concilier croissance durable et rentable avec des initiatives résolues et innovantes visant à réduire notre empreinte environnementale.

La réduction des déchets est la priorité et le recyclage est au coeur de l'innovation pour le groupe Gerflor, pionnier dans ce domaine.



Pour boucler la boucle, les équipes de recherche et développement travaillent sans relâche pour augmenter la quantité de matières recyclées intégrée dans nos produits, donnant ainsi une nouvelle vie aux anciens revêtements.

Aujourd'hui, Gerflor est le leader incontesté du recyclage des sols en vinyle en France, détenant près de **70% du marché***.

Gerflor valorise également ses sols linoleum grâce à un processus de recyclage dédié. Tant les chutes de production et celles récupérées chez nos clients sont recyclées dans notre usine DLW en Allemagne, où elles sont broyées et réintégrées dans la fabrication de nouveaux produits.

Cet engagement continu envers le recyclage souligne la détermination du groupe Gerflor à promouvoir des pratiques écoresponsables dans l'industrie des revêtements de sol et mur et à œuvrer pour une économie circulaire et durable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le vinyle est un matériau

100%

recyclable, c'est pourquoi le groupe Gerflor met tout en oeuvre pour recycler et valoriser ses produits à chaque étape de leur cycle de vie.

* estimation réalisée à partir des chiffres syndicaux 2022

Les avantages du recyclage avec Gerflor et SPM

un circuit court et en boucle fermée

Maîtrise d'Ouvrage & Maîtrise d'Œuvre



Un programme certifié qui contribue à vos objectifs de développement durable

- Une réponse aux exigences HQE, LEED, BREEAM...
- Une initiative valorisable dans votre rapport RSE et dans le cadre de votre démarche CSRD
- Un certificat d'engagement envoyé à la signature du contrat
- Un bilan de collecte envoyé 2 fois par an



La garantie d'un recyclage optimum

- La REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) impose le recyclage des matériaux de construction.
- Recycler vos revêtements de sol, mur et finitions avec Gerflor et SPM permet de s'assurer que la matière est valorisée à son maximum : le vinyle recyclé, s'il est bien trié, peut être réintégré à quasi 100% en substitution de matière vierge.

Ce n'est pas le cas pour d'autres filières de recyclage. Par exemple quand différents types de plastiques sont mixés dans une même benne, le recyclat ne peut être pleinement valorisé et est utilisé dans des sous-produits ou comme combustible.



Entreprise de pose



Un choix économique

- Récupération gratuite de vos chutes propres (contenants, transport, recyclage)
- Une économie sur vos mises en décharge (en moyenne 250 €/T).



Un choix sur-mesure

- Une étude personnalisée et des contrats sur-mesure adaptés à la taille de votre entreprise et de vos chantiers.
- Des contenants adaptés à vos volumes de collecte : bigs bags, casiers, palettes chandelles, bennes...



Un choix simple

- Nous collectons tous les produits du groupe Gerflor en vinyle, le linoléum DLW ainsi que la moquette Armonia.
- Nous reprenons également les produits vinyles d'autres marques, sous réserve qu'ils soient conformes à Reach*.



Un avantage compétitif pour votre entreprise

- Respect du cadre réglementaire et des exigences de la démarche HQE
- Renforcement du dossier technique dans le cadre d'appels d'offres.
- Une image responsable et citoyenne pour votre entreprise et vos chantiers.



*Reach est un règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement

Recyclage des chutes de pose

Quelles démarches ?

1. Contactez **votre expert Seconde Vie** au 0810 569 569, par mail secondevie@gerflor.com ou votre responsable commercial.
2. Après mise en place du contrat, vous recevez un certificat d'**engagement** pour attester de votre participation auprès de tiers.
3. Vous recevez ensuite **la dotation initiale** sous 10 jours à signature du contrat : contenants définis, outils d'aide au tri et de communication.
4. Quand les contenants sont pleins, **demandez l'enlèvement en envoyant un mail à secondevie@gerflor.com** ou sur votre espace client Gerflor.
5. Le groupe Gerflor organise la collecte et livre de nouveaux contenants vides sous 15 jours.
6. Retrouvez votre contrat et vos bilans de collecte à tout moment sur votre espace client Gerflor.

Chutes de pose acceptées



- Sols, revêtements muraux et finitions en vinyle Gerflor et autres marques
- Produits en vinyle SPM
- Linoleum DLW
- Vieux stocks
- Echantillons



Volume minimum : 200kg (environ 70m²)



Localisation : France Métropolitaine

En cas de pollutions dans les chutes collectées, Gerflor et SPM se donnent le droit de facturer des pénalités.

Recyclage des produits en fin de vie non collés

Quelles démarches ?

1. Contactez **votre expert Seconde Vie** au 0810 569 569, par mail secondevie@gerflor.com ou votre responsable commercial, environ 5 semaines avant le début estimé de la dépose.
2. Etude de faisabilité :
 - Analyse laboratoire (pour confirmer la conformité à Reach) si nécessaire,
 - Validation des conditions logistiques.
3. Confirmation de l'accord et mise en place du contrat.
4. Mise à disposition du contenant adapté (selon volume) sous 15 jours minimum à signature du contrat, pour une durée maximale de 7 jours.
5. Enlèvement du contenant.

Produits en fin de vie non collés acceptés



- Sols, revêtements muraux et finition en vinyle Gerflor et autres marques (après étude de faisabilité) :
 - Pose non collée : lames clipsées, dalles techniques non collées, rouleaux adhésivés en périphérie...
 - Pose poissée : si les produits collent encore, les coller soigneusement face à face pour éviter qu'ils adhèrent aux parois des machines de recyclage et provoquent des panes.
- Produits en vinyle SPM

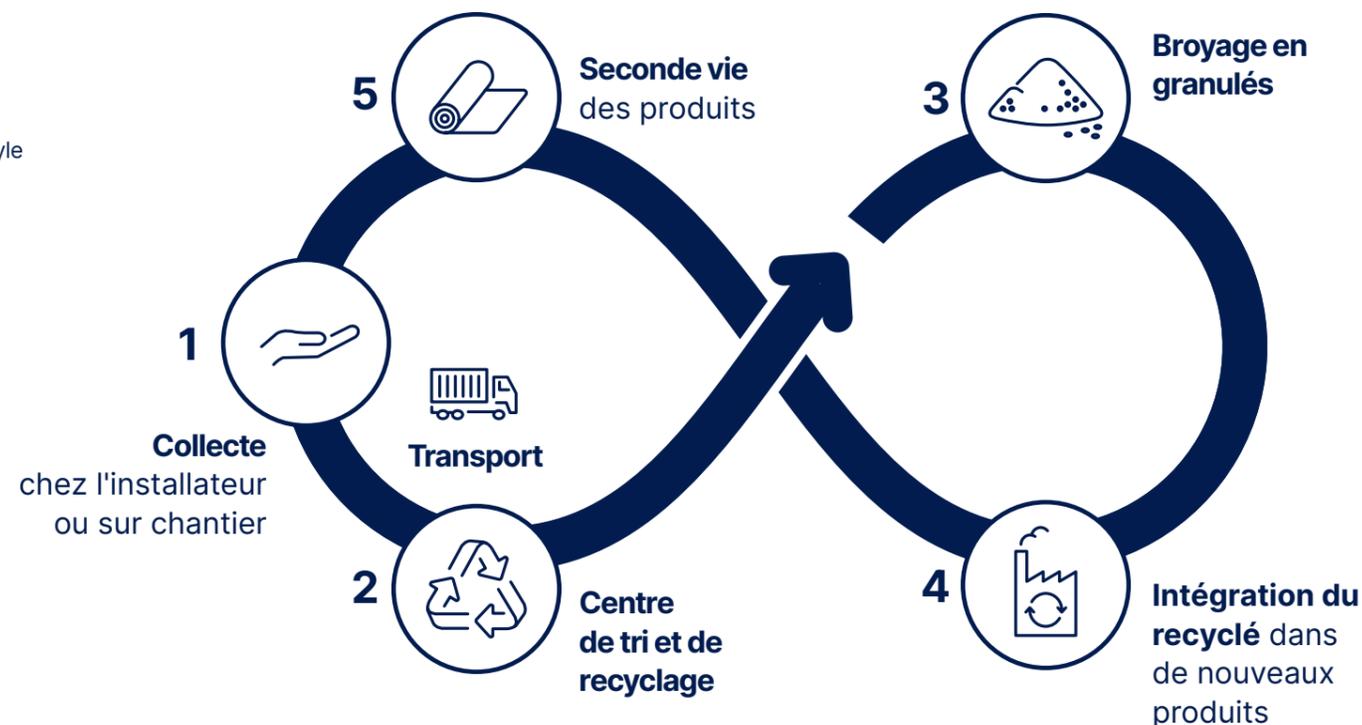


Volume minimum : 200kg (environ 70m²)



Localisation : France Métropolitaine

En cas d'objets ou substances indésirables dans les bacs de collecte, Gerflor se donne le droit de facturer des pénalités.



Recyclage des produits en fin de vie collés

Quelles démarches ?

1. Contactez **votre expert Seconde Vie** au 0810 569 569, par mail secondevie@gerflor.com ou votre responsable commercial, environ 5 semaines avant le début estimé de la dépose.
2. Etude de faisabilité :
 - Analyse laboratoire (pour confirmer la conformité à Reach) si nécessaire.
 - Validation des conditions logistiques.
3. Confirmation de l'accord et mise en place du contrat.
4. Mise à disposition du contenant adapté (selon volume) sous 15 jours minimum à signature du contrat, pour une durée maximale de 7 jours.
5. Enlèvement du contenant.

Produits en fin de vie collés acceptés



- Sols, revêtements muraux et finitions en vinyle Gerflor et autres marques (après étude de faisabilité)
- Produits en vinyle SPM
- Linoleum DLW

NB : Seuls les produits conformes à la législation Reach sont acceptés

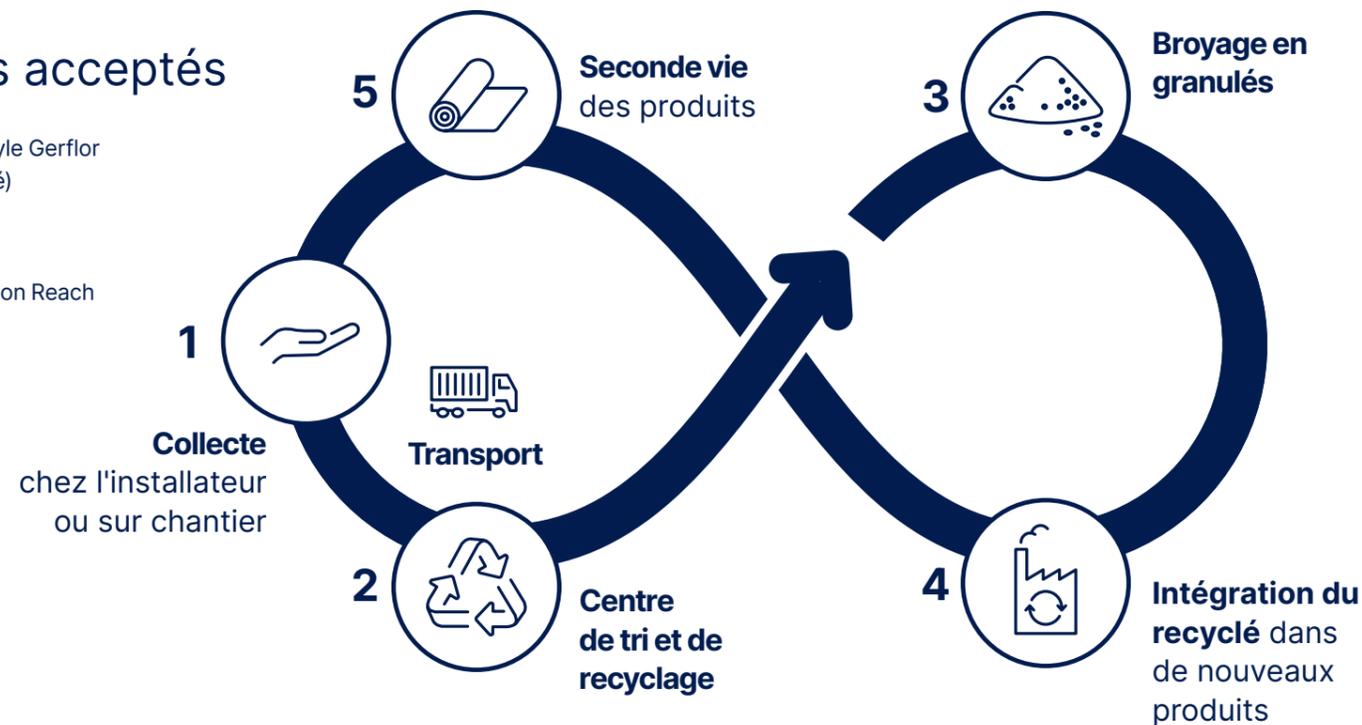


Volume minimum : 6 tonnes (environ 3000m²)



Localisation : France Métropolitaine

En cas d'objets ou substances indésirables dans les bacs de collecte, Gerflor et SPM se donnent le droit de facturer des pénalités.



Quelques conseils

Sécurité des matériaux

Seuls les produits conformes à la législation Reach en matière de substances chimiques dangereuses seront repris. En cas de doute, des tests en laboratoire seront effectués avant dépose pour vérifier leur conformité.

Amiante

Pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant juillet 1997, l'entreprise s'assurera avec la maîtrise d'ouvrage via le diagnostic amiante obligatoire, qu'aucun revêtement de sol, ou colle, ou matériau en contact avec le revêtement de sol déposé ne comporte d'amiante. L'entrepreneur assure la responsabilité de remettre à Gerflor et SPM des contenants exempts de pollution.

Spécificités logistiques

La dépose des sols en fin de vie peut représenter des volumétries très importantes et nécessiter la livraison d'une benne (2,5x6,5m).

Le site doit permettre la livraison par camion de la benne (20 m pour manoeuvrer) et l'installation de cette benne, avec un espace suffisant et un sol adapté (béton/enrobé).

La zone sera de préférence non accessible au public pour éviter les pollutions.

L'entreprise s'assurera de la faisabilité avant d'envoyer sa demande à Gerflor et SPM.



Le programme Seconde Vie... en un clin d'œil !

	Produits concernés				Volume minimum récupérable	Localisation
	Sols, revêtements muraux et finitions en vinyle (Gerflor et SPM)	Sols, revêtements muraux et finitions en vinyle (autres marques)	Linoleum DLW	Moquette Armonia		
1. Chutes de pose	Oui	Oui	Oui	Oui	200 kg (env 70 m ²)	France métropolitaine
2. Produits en fin de vie non collés	Oui (*)	Oui (*)	N/A	Oui	200 kg (env 70 m ²)	France métropolitaine
3. Produits en fin de vie collés	Oui (*)	Oui (*)	Oui	Oui	6 T (env 3000 m ²)	France métropolitaine
4. Vieux stocks	Oui (*)	Oui (*)	Oui	Oui	200 kg (env 70 m ²)	France métropolitaine
5. Echantillons	Oui	Non	Oui	Oui	N/A	France métropolitaine

*Des prélèvements pourront être demandés à l'entreprise (en fonction de la marque et de l'année de pose) afin de valider la conformité à Reach. Tous les revêtements Gerflor posés à partir de 2009 sont exempts de tests.



Questions pratiques

COMMENT SE DÉROULE LE PROGRAMME SECONDE VIE ?

- Avant l'adhésion Gerflor et SPM estiment avec l'adhérent le « gisement » annuel de chutes à reprendre et évaluent les contraintes (stockage, enlèvement, ...).
- Gerflor et SPM estiment ensuite un contrat à l'adhérent avec les contenants adaptés à la taille et nombre.
- À la signature du contrat, l'adhérent reçoit les contenants et le dispositif de tri (affichettes, liasse de tri, ...).

QUEL EST LE COÛT D'ADHÉSION AU PROGRAMME SECONDE VIE ?

Le programme est entièrement gratuit : de la mise à disposition des contenants jusqu'à l'évacuation des contenants pleins en passant par le transport, l'adhérent ne paie rien.

Cependant, si le tri est mal effectué (mélange de différentes familles de vinyle, mélange de différents matériaux, autres objets,...), des pénalités peuvent être adressées à l'adhérent.

QUELS SONT LES CONTENANTS MIS À DISPOSITION PAR GERFLOR ?

Gerflor et SPM mettent à votre disposition toute une série de contenants adaptés à votre situation : bigs bags, casiers, palettes chandelles.

Enfin, pour des chantiers plus volumineux, ou pour les produits en fin de vie (collés ou non collés) nous sommes capables de mettre en place des bennes directement sur le chantier. Pour plus de précisions, nous vous invitons à prendre contact avec votre expert Seconde Vie ou votre responsable commercial.

PUIS-JE DÉPOSER D'AUTRES MARQUES DE REVÊTEMENTS DANS LES CONTENANTS ?

Oui. Nous recyclons tous les revêtements vinyles (Gerflor, SPM et autres marques) ainsi que le Linoleum DLW et la moquette Armonia.

Un prélèvement préalable et une étude en laboratoire seront effectués en cas de doute sur la nature et la composition du produit, pour garantir un recyclé parfaitement conforme à la législation Reach.

COMMENT TRIER LES CHUTES PROPRES ET LES PRODUITS EN FIN DE VIE ?

• Chutes de pose :

2 types de famille :

Famille 1 VERTE : tous les revêtements vinyle avec envers vinyle (Gerflor, SPM ou autres).

Famille 2 BLEUE : tous les autres revêtements vinyle (Gerflor, SPM ou autres marques) avec envers textile, anti-dérapants et finitions, linoleum DLW et moquette Armonia (uniquement).

ATTENTION : Dans ces contenants, ne pas y déposer le caoutchouc, les revêtements contenant de l'amiante, les moquettes (hors gamme Armonia), ou les produits 100 % liège.

• Produits en fin de vie (collés et non collés) :

Les modalités de tri et les contenants seront précisés lors de l'étude de faisabilité.

PUIS-JE STOCKER LES CONTENANTS À L'EXTÉRIEUR ?

Non. Les contenants doivent impérativement être à l'abri, l'humidité dans les produits peut rendre impossible le retraitement.

PUIS-JE ENVOYER MES CHUTES À N'IMPORTE QUEL PRESTATAIRE ?

Non. Les chutes du programme Seconde Vie sont impérativement collectées par Gerflor.





A PROPOS DE GERFLOR

Leader sur son marché avec plus de 80 années d'expertise sur les revêtements de sols souples.

Gerflor conçoit, fabrique et distribue des solutions innovantes, design, éco-responsables et faciles à vivre pour habiller les sols et les murs. Le Groupe est présent sur les univers tertiaires, éducatifs, hospitaliers et sportifs, mais aussi chez les particuliers pour le secteur résidentiel.

5 000 collaborateurs travaillent dans 24 usines et 30 filiales à travers 100 pays dans le monde.

We care / We act

Nos engagements pour un développement durable

EMPREINTE CARBONE*
-20 % kg équivalent CO₂/m² entre 2020 et 2025

CONTENU BIOSOURCÉ**
10 % d'ici à 2025

CONTENU RECYCLÉ
30 % d'ici à 2025

POSE LIBRE***
50 % d'ici à 2025

VOLUME RECYCLÉ ANNUEL
60 000 t d'ici à 2025

* Scopes 1 et 2 définis dans le protocole des GES. ** % d'activité réalisée avec des produits contenant du biosourcé.

*** % d'activité réalisée avec des produits en pose non collée.